



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 11 juin à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Linda Morin	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Est absent :

M. Steeve Paquet	siège #5
------------------	----------

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} Stéphanie Readman, trésorière adjointe, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTETÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

138-06-18

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

139-06-18

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2018 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 22 MAI 2018 ET DU 4 JUIN 2018

Les membres du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre dans les délais requis, la trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018;

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2018;

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2018;

RÉPONSE À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS

Aucune réponse laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloué : 20 minutes)

Début : __ h __ – __ h __

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

140-06-18

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 mai 2018 au montant de 20 635.39 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de mai au montant de 22 600.62 \$.

*** Tel que demandé précédemment, la trésorière adjointe fait un résumé des frais d'avocat cumulés au 31 mai 2018 et de la carte de crédit***

141-06-18

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 230-18 CONCERNANT LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES

Avis de motion est donné par la conseillère au siège #3, M^{me} Linda Morin, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, le règlement numéro 230-18 sera adopté dans le but de prescrire des normes relatives au nourrissage des animaux sauvages.

142-06-18

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 230-18 CONCERNANT LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a reçu plusieurs plaintes relativement au nourrissage des animaux sauvages;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'adopter un règlement concernant le nourrissage des animaux sauvages;

CONSIDÉRANT QUE le nourrissage d'animaux sauvages est susceptible de causer des nuisances et des problèmes de salubrité, notamment dans le périmètre d'urbanisation de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette pratique peut également engendrer des dommages aux personnes et aux biens;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 11 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le projet de règlement numéro 230-18 concernant le nourrissage des animaux sauvages.

143-06-18

ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 229-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DU NUMÉRO 183-14 VISANT À REVOIR LES MODALITÉS APPLICABLES À L'EXPLOITATION D'UN CHENIL

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 183-14 est entré en vigueur le 21 mai 2015 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions relatives aux chenils prescrites au règlement de zonage numéro 186-14 ont été modifiées par le règlement numéro 218-17 dans le but de les simplifier;

CONSIDÉRANT QUE le règlement RMU-02-02 prévoyant une tarification annuelle de 250 \$ pour l'exploitation d'un chenil n'est plus en vigueur, et que le conseil estime qu'il y a lieu d'imposer une tarification au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 14 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du 14 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le règlement numéro 229-18 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 183-14 visant à revoir les modalités applicables à l'exploitation d'un chenil.

144-06-18

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2018-002 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 20, AVENUE DU CAP

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 909 765 effectue une demande de dérogation mineure visant à rendre réputés conformes le garage isolé ainsi que l'abri à spa déjà construits, tels que représentés au certificat de localisation minute 14240, réalisé par M^{me} Élisabeth Génois et daté du 4 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a obtenu un permis de construction pour le garage et que ledit permis ne fait mention d'aucune restriction à l'égard du talus et du cours d'eau situés à proximité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage antérieur ne comportait aucune précision à l'égard des bâtiments complémentaires situés près des talus;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués de bonne foi et que plusieurs permis sont présents au dossier de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments visés ne causent aucun préjudice aux propriétaires voisins et que le propriétaire s'engage également à procéder à la démolition de trois autres bâtiments problématiques;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure afin de rendre réputé conforme le garage isolé et l'abri à spa existants, tels que représentés au certificat de localisation minute 14240, réalisé par Madame Élisabeth Génois arpenteur. Il est spécifié que tout agrandissement, reconstruction ou changement d'usage d'un bâtiment visé par la dérogation devra être réalisé en conformité avec les normes prescrites par la réglementation d'urbanisme.

La propriété visée est située au 20, avenue du Cap et identifiée comme étant le lot 4 909 765 au cadastre du Québec.

145-06-18

DEMANDE DE L'ENTREPRISE CHARBON DE BOIS FEUILLE D'ÉRABLE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE L'EMPRISE DU RANG STE-ANNE-NORD

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise CHARBON DE BOIS FEUILLE D'ÉRABLE désire aménager une section de l'emprise du rang Ste-Anne-Nord située à proximité du bâtiment d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de cette section de l'emprise vise essentiellement à permettre le stationnement de courte durée de certains véhicules circulant en lien avec l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie est existante depuis de nombreuses années et qu'elle est située dans une zone industrielle;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de l'emprise permettrait de résoudre la problématique particulière du secteur et d'améliorer la sécurité des usagers de la route;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER l'entreprise CHARBON DE BOIS FEUILLE D'ÉRABLE à aménager une section de l'emprise du rang Ste-Anne-Nord située à proximité du bâtiment d'accueil.

Les frais relatifs à l'aménagement et à l'entretien du site seront entièrement à la charge de CHARBON DE BOIS FEUILLE D'ÉRABLE. De plus, l'entreprise sera responsable de maintenir cette section de l'emprise en bon état afin de ne pas nuire à la rue publique ou à l'écoulement des eaux.

Les travaux devront préalablement être approuvés par le contremaître des travaux publics.

146-06-18

DEMANDE D'AUTORISATION À REVENU QUÉBEC POUR LE DOSSIER CLICSÉCUR DE M^{ME} JULY BÉDARD

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne autorisent M^{me} July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière, à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec; à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises; à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin.

QUE les membres du conseil autorisent M^{me} Bédard à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration; à consulter le dossier de l'entreprise;

QUE les membres du conseil autorisent M^{me} Bédard à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

147-06-18

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR DES ARTICLES PROMOTIONNELS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE suite à la planification stratégique 2016, le désir de favoriser la promotion a été soulevé;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à des appels d'offres sur invitation à deux entreprises pour l'achat de matériels promotionnels pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent le contrat à la compagnie Publicité ID Concept inc. au montant approximatif de 3 254.58 \$, plus les taxes et frais de livraisons applicables pour l'achat du matériel promotionnel.

148-06-18

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LE PROJET DE REVITALISATION DES ENTRÉES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'une subvention par le Fond d'accessibilité a été octroyée à la Municipalité pour effectuer la revitalisation des entrées des bâtiments municipaux au montant de 15 443 \$;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à des demandes de prix, auprès de deux entreprises pour l'achat et l'installation d'une porte pour l'entrée arrière du centre communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent le contrat à la compagnie Vitrierie Grand Portneuf pour l'achat et l'installation d'une nouvelle porte vitrée pour l'entrée arrière du centre communautaire pour un montant approximatif de 9 295.00 \$, plus les taxes applicables.

149-06-18

LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer divers travaux dont :

- Réfection des rues et avenues du Domaine Alouette;
- Réfection de la route Langlois;
- Déneigement pour la prochaine saison et les suivantes;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à ces travaux nous désirons lancer des appels d'offres publics et indépendants pour chacun des secteurs visés sur le site SEAO;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent le trésorier adjoint, M. Benoît Delisle, à procéder aux appels d'offres pour des travaux de réfection des secteurs visés ainsi que pour le déneigement.

150-06-18

DEMANDE DE MODIFICATION DU TABLEAU #2 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE le 20 novembre 2017 le plan de mise en œuvre et de la révision du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf a été adopté par la municipalité par la résolution 260-11-17.

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour du nombre de risques a été effectuée et que des changements ont été apportés.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne demande la modification du tableau #2 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf en les modifiant par les données suivantes :

- Risques faibles : 734
- Risques moyens : 4
- Risques élevés : 15
- Risques très élevés : 4

151-06-18

ACCORD POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX POUR LA CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SERVICES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les villes de Cap-Santé, Donnacona, Portneuf, Saint-Basile et la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ont mandaté la MRC de Portneuf de coordonner la mise à jour de l'étude de faisabilité financière pour la mise sur pied d'une régie intermunicipale de services en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de faisabilité financière mise à jour, réalisée par le Centre de conseil en sécurité incendie (CCESI), a été transmise aux cinq municipalités locales participantes en juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a lancé un appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, à la lumière des éléments inclus dans l'étude de faisabilité qui lui a été déposée en juin 2018, accepte de poursuivre les travaux menant à la création d'une régie intermunicipale de services en sécurité incendie ;

QUE la Municipalité confie à la MRC de Portneuf le mandat de coordonner les travaux menant à la création de la Régie intermunicipale de services en sécurité incendie;

QUE la Municipalité autorise la MRC à octroyer un contrat au consultant retenu par le comité formé des municipalités mentionnées ci-haut pour la rédaction de l'entente et le support juridique concernant les étapes menant à la création de la Régie intermunicipale de services en sécurité incendie;

QUE la Municipalité autorise la MRC à déposer en son nom et au nom des autres municipalités participantes un projet de mise en commun dans le cadre de l'appel de projets du MAMOT pour la création de la Régie intermunicipale de services en sécurité incendie;

QUE la Municipalité confirme qu'elle est d'accord à partager la facture du contrat en parts égales avec les autres municipalités participantes, advenant le cas où le projet ne serait pas retenu dans le cadre programme de subvention du MAMOT.

152-06-18

**COÛT DE LA PUBLICITÉ COULEUR DANS LE JOURNAL L'ÉCHO D'AUVERGNE DE
SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE**

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'offrir aux annonceurs la parution de leur publicité dans le journal l'Écho d'Auvergne de Sainte-Christine-d'Auvergne;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à l'impression sont de plus en plus onéreux;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De fixer les prix suivants :

FORMAT	NOIR ET BLANC		COULEUR	
	Mois	Année	Mois	Année
Carte professionnelle	6.50\$	53 \$	8 \$	68 \$
Demi-page	63 \$	525 \$	84 \$	683 \$
Pleine page	105 \$	1 050 \$	137 \$	1 365 \$

153-06-18

AJUSTEMENT DES COÛTS POUR LA DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède une imprimante couleur et que nous offrons le service d'impression, de photocopie, de télécopie et de numérisation de documents aux résidents;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'ajustement des coûts puisqu'il est plus onéreux d'imprimer des documents;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De fixer les prix suivants :

FORMAT	NOIR ET BLANC	RECTO VERSO	COULEUR	RECTO VERSO
8 ½ X 11	0, 15 \$	0,30 \$	0,25\$	0,50 \$
8 ½ X 14	0, 25 \$	0,50 \$	0,50 \$	1,05\$
11 X 17	0,50 \$	1,05 \$	1,05 \$	2,10 \$
TÉLÉCOPIE LOCALE : 0,80 \$			NUMÉRISATION : 1,05 \$	
TÉLÉCOPIE INTERURBAIN : 1,05 \$				

154-06-18

SIGNATURE DE LA DÉCLARATION EN MARCHÉ VERS LA PARITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité favorise l'égalité politique et démocratique entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire sensibiliser les partis politiques à solliciter les femmes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en faveur de la parité femmes-hommes dans les sphères décisionnelles publiques de la société québécoise;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil s'engagent à faire partie des Partenaires pour la parité;

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne signe en son nom la déclaration En Marche pour la parité.

155-06-18

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET D'INTERVENTION DE MILIEU POUR LES ÂÎNÉS VULNÉRABLES PRÉSENTÉ PAR ACCÈS TRAVAIL PORTNEUF

CONSIDÉRANT que l'organisme Accès Travail Portneuf compte déposer d'ici le 22 juin 2018 une demande de subvention auprès du ministère de la Famille pour l'embauche d'un intervenant de milieu affecté au territoire couvert par les localités de Sainte-Christine d'Auvergne, Saint-Basile, Portneuf et Pont-Rouge;

CONSIDÉRANT que l'organisme Accès Travail Portneuf demande à la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne une contribution financière pour le déploiement de ce projet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne appuie cette demande et désire contribuer financièrement au démarrage de ce projet;

CONSIDÉRANT que cette contribution financière est conditionnelle à la participation financière du ministère de la Famille;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne autorise la directrice générale à verser à Accès Travail Portneuf une aide financière de 250 \$ pour la réalisation de ce projet d'intervention de milieu auprès des aînés vulnérables.

156-06-18

DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS 2018

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la trésorière adjointe à signer et déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour un projet d'aménagement de parc d'exercices intergénérationnel.

157-06-18

APPUI À LA FADOQ POUR LEUR DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS 2018

CONSIDÉRANT que la FADOQ Joie de Vivre est un organisme à but non lucratif de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;

CONSIDÉRANT que nous tenons à soutenir leur projet de réaménagement de la cuisine de leur local afin d'offrir aux citoyens différents ateliers culinaires ainsi que différentes activités intergénérationnelles;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit à l'intérieur de notre future Politique Famille et Aînés et permettra la transmission du savoir de nos aînés contribuant ainsi à préserver une partie importante de notre patrimoine

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne appuie le projet mis en place par la FADOQ Joie de Vivre pour leur demande de subvention au programme Nouveaux Horizons 2018.

158-06-18

APPUI AU CENTRE FEMMES DE PORTNEUF POUR LEUR DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS 2018

CONSIDÉRANT que le Centre Femmes de Portneuf est un organisme à but non lucratif qui permet aux femmes de tous âges de se rencontrer, d'échanger et de sortir de leur isolement;

CONSIDÉRANT que nous tenons à soutenir leur projet intitulé « Bouger, tricoter et se souvenir » puisqu'il permettra aux femmes aînées de sortir de chez elles, de socialiser, de transmettre leurs connaissances et réaliser qu'elles ont encore un rôle à jouer dans notre société;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ce projet se réalisera dans la salle communautaire de nos bureaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d’Auvergne appuie le projet intitulé « Bouger, tricoter et se souvenir » mis en place par le Centre Femmes de Portneuf;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d’Auvergne autorise le Centre Femmes de Portneuf à utiliser la salle municipale gratuitement pour les rencontres prévues dans leur projet.

159-06-18

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA RÉPARATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE les employés des travaux publics ont constaté la semaine dernière que la toile de la piscine municipale a déchiré à cause de l’usure de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la réparation partielle de la toile n’a pas tenu durant la fin de semaine;

CONSIDÉRANT QU’un changement de toile ainsi qu’un entretien complet de la tuyauterie ont été effectués environ aux 8 ans par le passé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit agir dans l’urgence afin de pouvoir ouvrir la piscine à la fin juin;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise M^{me} Stéphanie Readman à octroyer un contrat pour la réparation de la toile ainsi que l’entretien complet de la tuyauterie, au besoin, de la piscine municipale au montant maximal de 24 999.99 \$, plus les taxes applicables, suite aux soumissions que celle-ci recevra.

QUE cette dépense soit prise à même les revenus reportés de parcs et de terrain de jeux, considérant que cette dépense n’était pas prévue au budget.

POINTS D’INFORMATION

- **MRC de Portneuf**
M. Raymond Francoeur fait un court résumé de la situation, s’il y a lieu.
- **Comité de la voirie**
M. Steeve Paquet fait un court résumé de la situation, s’il y a lieu.
- **Comité sécurité Incendie et sécurité civile**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s’il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s’il y a lieu.
- **Comité d’embellissement**
M^{me} Linda Morin fait un court résumé de la situation, s’il y a lieu.
- **Comité des loisirs et développement**
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s’il y a lieu.
- **Comité du 125^e anniversaire de la Municipalité**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s’il y a lieu.
- **Comité des aînés et famille**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s’il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s’il y a lieu.

Les points d’informations peuvent être vus et entendus sur l’enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au :

www.ste-christine.qc.ca

AUTRES AFFAIRES :

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Temps alloué : 30 minutes)

Début : ___ h ___ - Fin : ___ h ___

Personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :
www.ste-christine.qc.ca

160-06-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 06 par M. Jean-François Lauzier.

Raymond Francoeur
Maire

Stéphanie Readman
Trésorière adjointe